

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Courtenay

Convocation des membres du Conseil : 27 Octobre 2015 En exercice..... 23 Présents 17 Pouvoirs 6 Votants 23

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 5 Novembre, à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean BERTHAUD - Maire.

Etaient présents : M. Jean BERTHAUD, M Guy DUSOULIER, Mme Nadège PRENOIS, Mme Sophie VRAI, Mme Miréla DENYS, M. Marc HOUBERT, M. Didier JORRY, Mme Nadia BOUDJADI, Mme Valérie HENRY, M Thierry CIERNIAK, Mme Elisabeth GROSELLIER, M. Davy CRAGNOLINI, M Flavien GUERINEAU, M Patrick SABATIER, Mme Florence DEVAUX, Mme Françoise FERNANDES, M Stéphane HARDY.

Etaient représentés :

Mme. Catherine GRANIER – mandataire Mme Sophie VRAI
Mme Anabelle MAZURIER – mandataire Mme Nadège PRENOIS
M Luc PISSIS – mandataire Mme Miréla DENYS
Mme Nathalie COIGNOUX – mandataire M Davy CRAGNOLINI
M Christian MONIN – mandataire M Guy DUSOULIER
M. Frédéric NÉRAUD – mandataire Mme Françoise FERNANDES

Monsieur BERTHAUD ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Mme Sophie VRAI a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur BERTHAUD demande que soit respectée une minute de silence pour la mémoire des habitants de la commune décédés depuis le mois de septembre 2015.

- M Alain MARCHAINAY, décédé le 16 septembre à l'âge de 62 ans, 40 rue Victor Hugo.
- Mme LAVARDIN Claire, décédée le 4 octobre à l'âge de 62 ans, 117 Avenue de Paris
- Mme Albertine LOPES DA SILVA, décédée le 4 octobre à l'âge de 97 ans, 6 rue Curie
- M Bernard MARTINON, décédé le 8 octobre à l'âge de 77 ans, 20 rue des Quarante
- Mme Micheline FIETTE, décédée le 8 octobre à l'âge de 90 ans, 6 rue Curie
- Mme Ginette LUCET, décédée le 21 octobre à l'âge de 83 ans, 117 avenue de Paris
- Mme Marguerite PHILIPPOT, décédée le 28 octobre à l'âge de 75 ans, 2 impasse des Hêtres
- Mme Jeanne VEY, décédée le 29 octobre à l'âge de 84 ans, 6 rue Curie
- Mme Jacqueline DEFRANCISCO, décédée le 29 octobre à l'âge de 94 ans, 6 rue Curie
- Mme Denise VIRETTE, décédée le 4 novembre à l'âge de 91 ans, 6 rue Curie.

Ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2015.**

Conseil municipal du 5 Novembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2015.

Le Procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Jean BERTHAUD

2. Objet : administration – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations :

Décisions du Maire :

Règlement par la SMACL au profit de la commune de la somme de 419.99€ suite à un bris de glace à l'école.

Signature d'une convention de remboursement par la CC4V pour la mise à disposition de personnel communal et de matériel au titre de l'année 2014 pour l'entretien des installations sportives dans le cadre de la compétence sportive, la somme reversée à la commune s'élève à 4 267€.

Virement de crédit : décision concernant le virement de crédit concernant la somme de 582€ selon le schéma comptable suivant : Compte 020 (dépenses imprévues section d'investissement) : -582€, Compte 10223 (TLE dépense d'investissement) : +582€. Cette décision correspond à la régularisation d'une avance par l'Etat de la taxe d'aménagement concernant un permis de construire. La commune est débitrice de l'Etat d'un indu qu'elle doit reverser.

Signature d'un avenant au protocole d'accord avec la Fédération nationale des Cours musicaux Ruraux modifiant le nombre d'heures/année d'enseignement passant de 1H30 à 3H par semaine depuis la rentrée scolaire 2015, dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires (TAP) 2015-2016.

Signature du contrat avec CONIBI Collecte et Recyclage dont le siège social est situé à Villepinte (95) pour la collecte et le traitement de consommables usagés (imprimantes, photocopieurs et autres consommables).

Point non suivi d'un vote.

Rapporteur : Jean BERTHAUD

3. Objet : administration – Adoption du Rapport et du Schéma de mutualisation des services. Annexe 1

« Depuis les récentes lois de réforme territoriale, la mutualisation des services constitue un volet obligatoire de la coopération intercommunale.

Vu les lois du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales et du 7 août 2015 dite loi NOTRe stipulant que le schéma de mutualisation doit être adopté au 31 décembre 2015 par la CC4V, avec au préalable, l'avis de ses communes membres,

Vu le CGCT et notamment son article L 5211-39-1:

La démarche de mutualisation n'est pas nouvelle pour le territoire communautaire, puisqu'elle a mis en place différentes actions de mutualisation avec ses communes membres et ce depuis sa création.

L'élaboration du schéma de mutualisation des services a été initiée et pilotée au sein d'un Comité de pilotage. Celui-ci a souhaité dans un premier temps recenser les potentialités existantes de mutualisations et à pérenniser, et organiser des échanges pour identifier clairement les besoins.

Le schéma s'articule autour de 3 principes :

-1/ L'amélioration de la qualité des services publics au bénéfice des habitants du territoire en facilitant le « travailler ensemble »

-2/ L'optimisation des moyens humains sur le territoire

-3/La maîtrise des dépenses de fonctionnement

A ce jour, le travail est restitué au sein du rapport comprenant schéma de mutualisation des services communaux et communautaires, recensant les pratiques de mutualisation existantes sur le territoire de la CC4V avec ses communes, et à maintenir sur le court et moyen terme du mandat communautaire. Ce document ne constitue en aucun cas un document prescriptif ou figé mais est davantage conçu comme une « feuille de route » engageant les collectivités autour du projet de mutualisation propre à leur territoire. Il peut être révisé à tout moment, et doit notamment faire l'objet d'un point d'avancement chaque année à l'occasion du Rapport d'Orientation Budgétaire de la CC4V. Le travail sur les pistes de mutualisation est permanent au regard du contexte financier des collectivités et d'autres pistes pourront être dégagées sur la durée du mandat.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

M le Maire fait ensuite un point sur la démarche de mutualisation menée par la CC4V et confiée à un bureau d'études, il cite l'exemple de la mise en commun de matériel telle que la nacelle de la commune qui pourrait faire l'objet d'une mutualisation avec d'autres communes.

M le Maire fait part de différents transferts qui sont à l'étude, telle que l'économie avec la ZAC de la Colline et le Porchoir afin de permettre une meilleure cohérence pour le secteur de l'économie.

M le Maire aborde ensuite le transfert du service « enfance-jeunesse » avec dans un premier temps le transfert du temps extrascolaire qui devrait se faire pour le 1^{er} juillet 2016. Les modes de calcul sont en cours afin de connaître la future répartition des coûts au niveau de l'intercommunalité.

S'agissant de la petite enfance, M le Maire rappelle le projet de la Maison d'Assistants Maternels qui pourrait être porté par la CC4V.

Il aborde ensuite le transfert prochain du Musée du Verre et de ses Métiers, ce transfert permettant de conjuguer la Culture, le Patrimoine et le Tourisme avec la Maison des Métiers d'Art de Ferrières-en-Gâtinais et le futur Musée du site Gallo-Romain de Sceaux –du- Gâtinais.

Rapporteur : Jean BERTHAUD

4. Finances communales :

Acquisition d'une parcelle de terrain section AH 320 et 479 pour une superficie de 1 436 m² appartenant à M et Mme Dussoulier Henri.

Considérant le projet de création d'un jardin d'écolier à proximité du groupe scolaire Victor Hugo, considérant que cet espace sera géré par les enseignants de l'école et par des bénévoles durant les Temps d'Activités Périscolaires.

Conseil municipal du 5 Novembre 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer l'acte de vente à intervenir avec les propriétaires M et Mme Dussoulier domiciliés à Dordives pour un montant de 121 000 €.

M le Maire précise que la destination du terrain ne sera pas uniquement consacrée à la création d'un jardin écolier, cependant cela permet de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental d'un montant de 8 000€.

Le conseil après en avoir délibéré adopte la présente délibération, M Cragnolini s'abstient au moment du vote ainsi que Mme Coignoux (pouvoir à M Cragnolini).

Cette acquisition nécessitera le recours à l'emprunt.

Afin de permettre la réalisation de l'acquisition du terrain appartenant à M et Mme Dussoulier, il est nécessaire de recourir à l'emprunt. Il est précisé que l'emprunt ne sera appelé qu'une fois les formalités notariales effectuées.

La caisse d'épargne et le crédit agricole ont été sollicités pour un montant de 120 000€, ce qui ne sera pas nécessaire puisque le besoin de financement est de 116 000€.

Les conditions de prêts sont les suivantes.

Caisse d'épargne pour un prêt de 120 000€

Durée du prêt 10 ans, amortissement constant, taux fixe 1.540%. Remboursement final : 131 208.83.

Montant de l'échéance : 13 969.44 (la première année).

Crédit agricole pour un prêt de 120 000€

Durée du prêt 10 ans, amortissement constant, taux fixe 1.77%. Remboursement final : 133 876.70

Montant de la première échéance : 14 359.40

Un prêt Caisse d'épargne tombe en 2016 pour un montant d'échéance de 22 050.36€.

Pour mémoire M le Maire a délégué pour réaliser des emprunts dans la limite de 500 000€.

Décision modificative n° 4 :

- a. Permettant l'acquisition d'un terrain section AH 320 et 479 pour une superficie de 1436m² appartenant à M et Mme Dussoulier.**

Afin de permettre l'acquisition du terrain appartenant à M et Mme Dussoulier il convient de prendre la décision modificative selon le schéma comptable suivant :

Article :

2111 (dépense – terrains nus) : + 124 000€ (prix de cession 121 000€+ frais 3 000€).

1641 (recette – emprunts) : 116 000€

1323 (recette – subvention) : 8 000€ (subvention pour le jardin Ecoliers/délibération en date du 17 septembre 2015). Pour information le dossier est en cours d'instruction auprès du Conseil départemental.

La présente décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal du 5 Novembre 2015.

b. A la demande de M le Percepteur il convient de reprendre une écriture concernant la régularisation de l'encaissement d'une recette (amendes de police) en 2014, selon le schéma comptable suivant :

Article :

1332 (dépense) : +15 567€

1342 (recette) : + 15 567€

La présente décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Il est proposé d'autoriser M le Maire comme le prévoit la loi à engager les dépenses d'investissement de l'année 2016 avant le vote du budget dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, soit :

Chapitre 21 : 83 000€

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires : Participation de la commune à la classe de neige et indemnités des accompagnateurs – Rapporteur M Guy DUSOULIER

Vu la commission des affaires scolaires en date du 14 septembre 2015, considérant que cette question a été retirée des débats du conseil municipal du 15 septembre 2015 par manque d'information sur le montant de la subvention du conseil départemental.

Considérant que le conseil départemental a déterminé le montant de la subvention ;

Il est proposé de participer au financement d'une classe de neige pour les enfants fréquentant le groupe scolaire Victor Hugo et dont les parents sont domiciliés à Dordives, dans les conditions suivantes :

Coût du séjour : 865€

Participation du Conseil départemental : 175€

Reste à financer : 690 €

Participation de la commune : 340 €

Total pour la commune : 340€ X 32 élèves = 10 880 €

Participation des familles : 350€

Il est proposé de voter l'indemnité forfaitaire aux accompagnateurs comme suit :

163€ pour deux semaines.

M le Maire rappelle que les classes de neige et de découverte ont été créées pour permettre aux enfants de découvrir les joies de la montagne et de la mer, dans les années 60. Cependant si le Conseil départemental devait pour des raisons budgétaires réduire de manière significative le montant de sa subvention, il faudra réfléchir à organiser des activités moins onéreuses.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

6 Foncier communal – Rapporteur M Jean BERTHAUD.

Autorisation de convention de portage foncier pour une parcelle cadastrée ZC208 lieudit « Terres des Chaumonts ». annexe 2.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPFLI foncier Cœur de France annexée à la présente pour une parcelle de terrain située lieudit « Terres des Chaumonts » parcelle cadastrée ZC n° 208 pour 1 866 m² au prix d'acquisition de 9 500€ (hors frais de portage).

Il est précisé que la convention de portage est conclue pour une durée de 2 ans.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Nouvelles adhésions à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

L'EPFLI Foncier Cœur de France nous a fait part de la demande d'adhésion de la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry (45) et de la communauté de communes du Dunois (28) à compter de l'année 2016.

IL est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'intégration de ces deux nouveaux membres.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

7) Urbanisme – Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME). Rapporteur M Houbert. Annexe 3.

Par délibération du Conseil municipal en date du 12 juin 2015, la commune de Dordives a souhaité adhérer au service mutualisé de L'AME pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis la mise en place le 1^{er} juillet 2015, le service ADS de l'AME a été saisi de l'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme non prévues par ladite convention.

Aussi, afin de prévoir leur instruction et leur tarification, un avenant à l'article 2 et à l'annexe 4 de la convention d'instruction des autorisations a été voté par le conseil communautaire. L'avenant n°2 est joint à la présente.

Ces autorisations concernent : les déclarations préalables, les permis modificatifs et la rédaction de tout arrêté portant sur une autorisation délivrée.

La commune de Dordives instruit les déclarations préalables les plus simples cependant elle pourrait avoir des déclarations préalables plus complexes et dans ce cas le service mutualisé en serait destinataire.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à signer l'avenant n°2 à ladite convention.

Pour information depuis le 1^{er} juillet, l'AME a instruit pour le compte de la commune de Dordives 10 autorisations. 7 permis de construire, 1 déclaration préalable, 2 certificat d'urbanisme opérationnel, soit un coût total de : 1 360€.

Conseil municipal du 5 Novembre 2015.

M Houbert informe le conseil que le nombre d'autorisations instruits ne reflète pas la réalité des activités du service, en effet il y a beaucoup de travail à l'urbanisme qui nécessite un investissement important de la part du personnel en place.

M le Maire rappelle qu'au cours de l'année 2014 il y a eu 2 permis de construire de délivré, or à aujourd'hui il y en a 7.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Eau et Assainissement : Modification du règlement du service public d'eau potable de la ville.

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sera examinée lors du prochain conseil municipal.

9) Culture – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire (DRAC). Rapporteur Mme PRENOIS.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles Centre Val de Loire pour une exposition qui se tiendra au Musée du Verre et de ses Métiers du 30 avril au 30 octobre 2016 sur le thème « Meilleur ouvrier de France : des femmes et des hommes d'excellence ».

L'idée de cette exposition est de mettre en valeur une quinzaine de pièces de Meilleurs Ouvriers de France et de permettre au public de découvrir les différentes catégories du concours (verrière scientifique, artistique, enseigne lumineuse...).

A ce jour 6 meilleurs ouvriers de France ont répondu favorablement au projet d'exposition.

Le montant de la subvention attendu s'élève à 4500€.

Mme PRENOIS précise qu'en 2016 nous fêterons les 10 ans du Musée.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

10) Affaire diverse.

Règlement d'utilisation de la salle des fêtes. Rapporteur Mme PRENOIS . Annexe 4.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement d'utilisation de la salle des fêtes dont un exemplaire est annexé à la présente.

Le règlement (article 10) permettra la mise à jour de la grille des tarifs et d'instaurer un tarif de 150€ pour les associations au-delà de 2 manifestations.

Une caution de 150€ est instaurée pour le forfait nettoyage. Un forfait de 150€ est également instauré en cas de désistement pour les associations de Dordives qui est à donner le jour de la réservation. Ces cautions seront restituées après utilisation si la salle est rendue dans un état satisfaisant.

Mme Prenoï précise que ce règlement est issu d'une réunion de concertation avec les associations qui certaines fois réservaient la salle sans pour autant l'utiliser empêchant ainsi de la louer à d'autres utilisateurs.

Conseil municipal du 5 Novembre 2015.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

11) Informations.

M le Maire fait part des informations suivantes :

Desserte ferroviaire des gares de Dordives et de Ferrières-Fontenay : à compter du 7 décembre 2015, la SNCF annonce que 7 trains supplémentaires s'arrêteront en gare de Dordives, soit 1 train toutes les heures le matin en direction de Paris et un train toutes les heures en fin d'après-midi et le soir au retour de la capitale.

Pour autant la gare de Ferrières-Fontenay ne sera plus desservie par les trains longs du fait des travaux réalisés à Dordives, ce sont 3 trains qui sont concernés par cette décision qui fait l'objet de nombreuses protestations de la part des élus et des usagers, M Devin nous informe qu'un rassemblement de protestation est prévu le samedi 7 novembre à 10H45 à la gare de Ferrières-Fontenay.

M Jean Pierre SUEUR sénateur du Loiret sera présent à la manifestation.

M le Maire sera également présent et demande aux élus disponibles de l'accompagner.

Le Porchoir : Les travaux de démolition de différents bâtiments sur le site du Porchoir sont terminés depuis quelques semaines, actuellement une société intervient pour l'abattage de 4 peupliers, le nettoyage du fossé interviendra à la suite. Le grand bâtiment situé au sud du terrain sera conservé et une nouvelle toiture sera posée aux frais du démolisseur.

Bilan du service enfance-jeunesse - période des dernières vacances scolaires de la Toussaint : pour le service jeunesse, les échanges avec les jeunes des communes de la CC4V se sont très bien passés, deux communes se sont désistées. M Djera a quitté ses fonctions pour cause de disponibilité pour convenance personnelle il est remplacé par M Thomas Greneche qui est sous contrat pour une période de 6 mois. M Greneche occupait les mêmes fonctions à la Communauté de Communes du Val de l'Indre (37). M Le Maire remercie M Djera pour son investissement au service des jeunes de la commune.

Pour faire suite au non renouvellement des 2 emplois d'avenir au mois de septembre 2015, deux agents ont été recrutés, Melle Joanna ISABEL en qualité de CUI/CAE et Melle TAILLAND Prescillia en contrat d'avenir. Le service est constitué de 4 emplois à temps complet et 1 emploi à 20 heures/hebdomadaires au lieu de 6 emplois à temps complet précédemment. Concernant le bilan de la fréquentation du service enfance, 21 enfants étaient présents lors des vacances de la Toussaint.

Festivités - Culture :

Fête de l'énergie, une centaine de personnes étaient présentes, cette manifestation sera reconduite en 2016.

Spectacle de magie le 17 octobre « au Pays des illusions » : 90 personnes étaient présentes, il y avait le match de rugby à la même heure (France/Nouvelle Zélande).

Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie est avancée à 11 H au monument aux morts. Mme Prenoix indique que le départ de l'église se fera à 10H45.

Conseil municipal du 5 Novembre 2015.

Elections régionales : les élections se dérouleront les 6 et 13 décembre, pour les élus n'ayant pas encore donné leur permanence merci de communiquer vos disponibilités auprès de Mme Demaria ou Mme Maudens dès que possible.

Cabinet médical : Mme Manon Lenglet, cabinet d'ostéopathe souhaite acquérir un terrain dans le parc d'activités afin d'y installer son cabinet.

Convention de mise à disposition pour un personnel « sapeur-pompier volontaire » : un agent du service de l'eau et de l'assainissement a souhaité devenir sapeur-pompier volontaire, une convention de mise à disposition sera signée avec le SDIS pour permettre ce volontariat.

Travaux sur le groupe scolaire – construction d'un bâtiment pour la restauration : le dossier est toujours en cours auprès de l'architecte il fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal en vue de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux en janvier 2016. Des subventions seront sollicitées auprès de la Région centre et dans le cadre des dispositifs Européens.

M Le Maire précise que la cantine sera construite selon les normes Bepos (Bâtiment à énergie positive qui prépare les exigences de la future réglementation thermique 2020). La partie ancienne du groupe scolaire fera l'objet d'une réhabilitation externe en terme d'isolation. Une réunion avec les services de la Région Centre-Val de Loire aura lieu le 26 novembre en vue de l'aide au financement de ces travaux.

Budget 2015 – résultat 2015 : une commission des finances aura lieu le 26 novembre à 19H30, un point sera fait sur le résultat de clôture estimatif 2015. M le Maire précise que tous les conseillers municipaux sont invités à cette réunion.

Vidéo-surveillance : une subvention a été sollicitée auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour un montant de 7 422€ et auprès du conseil départemental pour un montant de 5 567€ soit un total de 12 989€ sur le coût hors taxes de 18 556€ ce qui représente 70% de subvention. Mme Melzassard et M Néraud nous informent ce jour que le conseil départemental a décidé d'accorder une subvention de 5567€ pour l'installation du système.

M le Maire remercie Mme Melzassard et M Néraud pour leur soutien à obtenir cette subvention.

Etude sur l'assainissement : M le Maire fait de part de l'avancée de l'étude qui doit permettre de déterminer les quartiers les plus touchés par les intrusions d'eaux claires et de proposer un programme de travaux pour les éliminer. En effet, Les volumes journaliers entrants à la station d'épuration sont très fluctuants. Ces variations sont liées à deux choses : l'intrusion d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement via les erreurs de raccordement (et notamment les gouttières) et l'intrusion d'eau provenant des nappes souterraines.

Ces eaux claires parasites, qui ne nécessitent normalement pas de traitements avant rejet au milieu naturel, créent des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration qui malgré son dimensionnement n'est plus en mesure de traiter. La station d'épuration avait une capacité pour 4 500 hab. ce qui n'est plus le cas aujourd'hui avec ce problème, il va donc falloir faire des choix.

Contentieux : un dépôt de plainte est en cours d'instruction pour une construction rue Mangine qui s'est faite sans autorisation et compte tenu de la classification au PLU celle-ci ne peut être régularisée. Notre avocat est saisi pour un référé auprès du tribunal de grande instance de Montargis afin de demander la démolition de ce bâtiment.

Travaux de mise en accessibilité des espaces et établissements publics communaux : Pour faire suite au dépôt de demande de subvention auprès du Pays Gâtinais au titre du contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020, le comité de pilotage a apporté un avis favorable aux travaux de mise

Conseil municipal du 5 Novembre 2015.

en accessibilité de la cour de la mairie y compris le bureau de la police, le dossier sera transmis à la Région pour être examiné en commission permanente. Le coût des travaux est estimé à 81 450€ HT dont 54 080 € de mise en accessibilité.

Mme Melzassard et M Néraud nous informent ce jour que le Conseil départemental a décidé d'allouer à la commune au titre du produit des amendes de police une dotation de 40 725€ pour la requalification du parc de stationnement de la Mairie.

M le Maire remercie Mme Melzassard et M Néraud pour leur soutien à obtenir cette dotation d'Etat.

Programme d'aide à la voirie communale : Mme Melzassard et M Néraud nous informent ce jour que le conseil départemental a décidé d'allouer une dotation de 4 038€ au titre de l'aide à la voirie communale.

M le Maire remercie Mme Melzassard et M Néraud pour leur soutien à obtenir cette subvention.

Agenda 21 : la commission permanente de la Région Centre-Val de Loire a apporté une réponse positive à la proposition d'attribution d'une aide pour un montant de 12 512 € pour le recrutement d'un chargé de mission « agenda 21 ».

M le Maire fait part des informations communiquées par M Monin, absent lors du conseil municipal ;

- L'ADIL a proposé l'équipe des dordiv'watt à France télévision qui demandait des noms pour un reportage au journal de France 2, et à l'émission quotidienne de France5.
- Du 16 au 20 novembre : exposition, sur le grillage de l'école, des photos de la remise des jouets de Dordivois à des enfants réfugiés au Congo (suite à l'opération un autre Noël, lors du dernier marché de Noël), cette exposition se fait dans le cadre de l'organisation de la solidarité internationale ; un quizz et 100 places pour le Musée du quai Branly sont à gagner.
- Le 19 novembre, retombée de la valorisation des actions COP21 par la Région centre. L'agglomération de Blois a sollicité M Monin pour venir expliquer aux 48 communes en séance plénière ce qui se fait à Dordives dans le domaine énergétique (tu perds watt, visite conseil, isolation 1€, dordiv'watt, blade thermo, jour de la nuit, fête de l'énergie ...). M Monin se rendra à cette séance, à laquelle seront présentes l'ADEME et la DREAL.
- Le 21 novembre : à l'occasion de la semaine de la réduction des déchets, à l'espace citoyen il y aura conseils de tri, exposition, jeu-bar à eau pour trouver l'eau 1000fois moins chère et qui ne pollue pas (bouteilles, transports). Il y aura une concertation et l'avis des citoyens sera sollicité des lieux d'implantation de collecteur de verre après proposition par le SMIRTOM.

M le Maire félicite M Monin pour sa future présence et son intervention lors de la séance plénière à l'agglomération de Blois.

1) **Remerciements** :

L'association Citoyenneté Amitiés Dordives remercie le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention.

M Michel COTTON en qualité de Président de la Gaule du Loing remercie la municipalité pour l'attribution de 2 coupes à l'occasion du dernier concours de pêche.

M le Maire fait part de la date du prochain conseil municipal : le 17 décembre 2015 à 20 H 00

La séance est levée à : 21 H 30.



Le Maire

J. BERTHAUD